

## **DEMANDE D'AUTORISATION DES ENTREPRISES EUROPÉENNES (UE ET EEE) D'EXERCER À TITRE OCCASIONNEL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ EN FRANCE**

### **I. Informations sur la société**

Fournir les pièces suivantes :

- Une demande d'autorisation d'exercer adressée au directeur du CNAPS, datée et signée par le dirigeant ou le gérant de l'entreprise. Elle mentionne l'adresse du siège de l'entreprise, sa dénomination sociale et le(s) lieu(x) d'exercice de l'activité privée de sécurité en France. Préciser le (ou les) type(s) d'activité(s) de sécurité qui sera (seront) exercé(s) ;
- Un bon de commande (ou contrat de prestation), accompagnée le cas échéant d'une traduction en français, concernant la prestation en question et faisant apparaître à minima : le nom et le statut du commanditaire, les dates et lieux de la prestation, le nombre d'agents intervenant ainsi que le type d'activité exercé (surveillance et gardiennage, transport de fonds, protection physique des personnes). Ce document doit être signé par les deux parties. Ajouter toutes précisions utiles sur la prestation en question ;
- Une copie de l'autorisation d'exercice d'activités privées de sécurité délivrée par les autorités publiques du pays où la société a son siège, accompagnée d'une traduction en français ;
- Un extrait original d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou l'équivalent du pays où la société a son siège, accompagnée d'une traduction en français.

### **II. Informations sur les dirigeants / gérants**

Fournir les pièces suivantes :

- La copie recto verso lisible d'un titre d'identité en cours de validité ;
- Un extrait original et datant de moins de trois mois du casier judiciaire du pays d'origine ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, accompagné d'une traduction en français.

### **III. Demandes d'autorisations d'exercer des salariés**

Fournir les pièces suivantes :

- Une liste des agents intervenant lors des prestations sur le territoire français pour lesquels une **demande d'autorisation** d'exercer doit être adressée par l'employeur au directeur du CNAPS, sous la forme d'une simple lettre rédigée en français ;

Pour chaque agent fournir :

- Copie recto/verso d'un titre d'identité en cours de validité ;
- Un extrait original et datant de moins de trois mois du casier judiciaire du pays d'origine ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, accompagnée d'une traduction en français ;
- Une copie de l'autorisation d'exercer délivrée par le pays d'origine, accompagnée d'une traduction en français ;
- Justificatif d'aptitude professionnelle, accompagnée d'une traduction en français.

**Les demandes, accompagnées des pièces susmentionnées, doivent être adressées à l'adresse électronique suivante :**

**[cnaps-dt-idf-bo@interieur.gouv.fr](mailto:cnaps-dt-idf-bo@interieur.gouv.fr)**